

Avril - mai - juin



COPA-COGECA

Ce mercredi 15 juin, une cinquantaine d'apiculteurs de toute l'Union européenne se sont réunis pour une séance du Groupe de travail Miel dans les nouveaux locaux du COPA-COGECA (61, rue de Trêves). Deux groupes techniques (un en français et un en anglais) ont analysé en détail les dossiers les plus importants, pour la première fois en matinée, ce qui nous a permis d'aborder l'impressionnant ordre du jour de l'après-midi avec plus de sérénité. Voici un bref compte-rendu des divers points abordés.

SITUATION DU MARCHÉ :

Pour tenter de lutter contre la situation catastrophique du marché, plusieurs pistes doivent être suivies : sensibilisation du monde politique aux difficultés rencontrées, renforcement des contrôles (résidus, appellations) non seulement aux frontières mais également en entreprises, prise du miel en considération comme produit « sensible » dans les négociations internationales, arrêt de l'ouverture du marché européen à de nouveaux pays. Il faut également diversifier les sources de revenus des apiculteurs et prévoir des aides complémentaires via le développement rural et les mesures agri-environnementales. Les contacts avec les apiculteurs des autres continents doivent être multipliés.

RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES DANS LES MIELS :

Le seuil de 15 ppb est confirmé par le groupe comme étant la limite à ne pas dépasser dans les miels pour l'instant. Sa volonté est cependant d'abaisser cette limite à l'avenir et de s'adapter aux LPMR (Limites de Performances Minimales Requises pour les laboratoires d'analyse) qui devraient être fixées par la Commission. Bien que le groupe soit conscient qu'une pollution environnementale

existe, il n'est cependant pas question d'y faire référence dans les documents pour ne pas nuire à l'image du miel. Par contre, on doit récolter un maximum de données de terrain. Il faut également arriver à l'arrêt total de l'usage d'antibiotiques en apiculture. Pour l'instant, le groupe n'envisage pas d'introduire de demande de limite maximale de résidus.

DÉPÉRISSEMENT

Après un rapide bilan de la situation sanitaire dans les différents états, il est conseillé à chacun de vérifier l'état d'application de la directive 91/414. De nouveaux tests d'homologation doivent être mis en place. L'objectif est de constituer un groupe d'experts qui puissent suivre de près ce dossier difficile.

PROMOTION

Le nouveau règlement 422/2005 autorisant le dépôt de programmes de promotion sur le marché intérieur pour le miel et les produits de la ruche a été présenté. Il faudrait inventorier les pistes concrètes de promotion possible pour aider chaque état ou région à rentrer un dossier. L'idéal serait d'avoir une ligne de conduite commune au niveau de l'Union ou du moins par grandes zones (nord, centre et sud). Plusieurs idées ont été proposées : information sur l'étiquetage, sur la qualité (label européen), sur l'origine terroir, géographique, sur le lien entre le miel et le rôle pollinisateur de l'abeille...

DIRECTIVE MIEL

Une note explicative réalisée par la Commission sur la directive 2001/110 apporte des précisions très utiles quant à l'étiquetage que l'on peut utiliser pour le miel.

On demande que chaque délégation insiste auprès des autorités pour que ce texte ne soit pas modifié lors de la réunion de la Direction générale Santé - consommateurs du 23 juin.

INTERVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉENS

Nous regrettons que les requêtes du COPA-COGECA n'aient été que partiellement prises en compte lors de ce Conseil suite à l'intervention de la délégation hongroise. Les aspects sanitaires (reconnaissance de l'abeille dans le fonds vétérinaire) n'ont de ce fait pas été abordés.

ÉLECTION

Manuel Izquierdo et Etienne Bruneau sont réélus à la présidence et à la vice-présidence du groupe.

HYGIÈNE

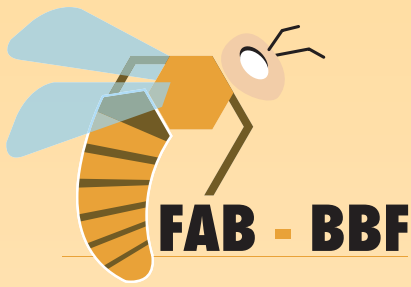
Une note explicative des règlements « hygiène », rédigée par la Commission, mentionne que l'activité apicole, allant de la récolte au conditionnement des produits, est reprise comme une production primaire dans la mesure où ces opérations sont faites dans le cadre de l'exploitation. Cette interprétation répond au souhait du groupe de travail.

BUDGET

Il est demandé à chacun d'intervenir rapidement auprès des autorités de son pays pour éviter une baisse du budget du programme miel de 23 M € à 21 M € l'an prochain.

JACHÈRES MELLIFÈRES

La France signale qu'on ne peut pas placer de ruches sur les terres en jachère. Il faudrait modifier cette application restrictive de la politique des jachères.



Fédération Apicole Belge

La FAB a tenu sa première Assemblée Générale nouvelle formule ce samedi 21 mai. Les priorités retenues pour l'année sont : le suivi des dossiers liés aux assistants apicoles, à l'utilisation des produits vétérinaires dans le cadre de la varroase, à la mise en place d'un guide de bonnes pratiques et à la promotion des miels.

Opération ruchettes

Dans le cadre du dépérissement des ruchers, le comité d'accompagnement a voulu inciter chaque apiculteur à multiplier son cheptel afin de pouvoir soit reconstituer son rucher, soit le développer ou encore, fournir des abeilles à des apiculteurs qui ont perdu de trop nombreuses ruches. La solution trouvée consiste à fournir à ces apiculteurs des ruchettes DB 6 cadres à un prix très attractif. Pour cela, une commande groupée de 500 ruchettes a été faite, ce qui nous a permis de les proposer au prix exceptionnel de 13 € TTC et même de 6,5 € pour les 5 premières ruchettes commandées vu que le programme miel permet de financer 50 % de leur coût d'acquisition. En moins d'un mois, le stock disponible était épuisé. Nous espérons que cela répondra du moins en partie à la demande énorme de colonies que nous avons connue.



Grappe

Le Groupe de Réflexion et Actions Pour une Politique Ecologique (GRAPPE) a organisé ce vendredi 17 juin une conférence de presse sur sa campagne de sensibilisation aux dangers des pesticides neurotoxiques en association avec Greenpeace, IEW, la Ligue des Familles, les Fédérations apicoles, PAN Belgium (Pesticide Action Network), Stop-Poisons-Santé, l'Action Chrétienne Rurale des Femmes et le soutien d'Alarme, d'Infor-Vie-Saine et de Natagora. À cette occasion, ils ont rappelé les problèmes de dépérissement des ruchers et ont insisté sur la toxicité de l'imidaclopride et du fipronil. Ils lancent ainsi une pétition auprès des citoyens, qui est disponible sur leur site <http://www.menacechimique.be>.

Ils demandent :

- aux Ministres fédéraux de la Santé et de l'Agriculture l'interdiction immédiate des produits à base d'imidaclopride et de fipronil et une révision des procédures d'homologation prenant en compte la systémie des produits et leurs effets sur les abeilles et la chaîne alimentaire,
- au Gouvernement wallon d'interdire sur le territoire de la Région wallonne l'utilisation des produits phytopharmaceutiques systémiques - imidaclopride et fipronil.

À cette occasion, ils ont également édité l'affiche reprise ci-dessus (disponible au CARI).

Cours d'élevage au rucher

Dimanche 22 juin, une bonne vingtaine d'apiculteurs se sont réunis au nouveau rucher du CARI pour une séance de travaux pratiques relative à l'élevage de reines : peuplement de ruchettes, constitution d'un starter, picking.... C'est Jean-Paul Demonceau qui nous a fait partager son savoir-faire. Jean-Marie Van Dyck nous a rappelé le calendrier de l'opération insémination qui se déroulera cette année à Wellin du 27 juin au 1er juillet. L'insémination de 400 reines y est prévue. Cette expérience agréable devrait se répéter à l'avenir.

